

**COMMUNE DE SAINTE NEOMAYE**  
**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal**  
**en date du 28 juin 2021**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le 17 du mois de Mai à 19 h 30, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-NEOMAYE.

Présents : Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Daniel THIOT, Valérie BRIAUD, Francis TESSERAU, Henry BURGAUD, Patrice DORAY, Sabine DUSSART, Aurélie GAUTIER, Patrick LAMORT, Florence MENARD, Delphine PELLERIN, Mickaël ROBIN, Elodie ROULLET

Absents excusés : Céline RIVOLET donne pouvoir à THIOT Daniel, Jean-Luc EPRINCHARD donne pouvoir à Roger LARGEAUD.

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 12 mai 2021, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Roger LARGEAUD, Maire, pour une séance ordinaire.

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 17 mai 2021 celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**I – Tarifs des services publics municipaux**

**2021-036**

**Football Equipe extérieure utilisant le stade :**

maintient le tarif actuel : 50 €.

**Droit de place :**

Occupation : 50 € (maintien du tarif actuel)

Occupation de 4 heures, commerçants de bouche : 8 euros par vacation

**Garderie Scolaire** : Compte tenu du contexte sanitaire et économique depuis 1 an, le Conseil Municipal décide de maintenir pour l'année 2021/2022 les tarifs en vigueur depuis le 01/09/2020 ; ils ont par vacation :

	Matin ou Soir Jusqu'à 18h00	de 18h00 à 18h30	Dépassement horaire
<b>1<sup>er</sup> enfant</b>	1,90 €	1,80 €	5,00 €
<b>2<sup>ème</sup> enfant</b>	1,70 €	1,60 €	5,00 €
<b>3<sup>ème</sup> enfant</b>	1,50 €	1,40 €	5,00 €

**Cantine** : Compte tenu du contexte sanitaire et économique depuis 1 an, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs en cours depuis le 01 septembre 2020, pour l'année scolaire 2021/2022. La qualité des produits a été reconnue par le label Territoire Bio Engagé, décerné en janvier 2020.

- repas enfant : 3 €
- repas adulte : 5,80 €
- employés communaux. : 3,60 €

**Tarif cantine pour le centre de loisirs**

- 3,00 € repas enfant
- 5,80 € repas adulte

**Location de la salle de sport aux intervenants extérieurs** : Le tarif pour la location à la journée de la salle de sport aux intervenants extérieurs est maintenu à savoir :

- 250 € la journée pour la période d'hiver
- 150 € la journée pour la période sans chauffage.

**Cimetière** : le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif des concessions de terrain dans le cimetière comme suit depuis le 21/09/2015 :

- concession cinquantenaire : 50 € le m<sup>2</sup>
- concession trentenaire..... : 40 € le m<sup>2</sup>

**Columbarium** : Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs actuels, à savoir :

- concession trentenaire : **550,00 euros**
- concession cinquantenaire : **700,00 euros**

**Cave Urne** : Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs actuels :

- concession trentenaire : **650,00 euros**
- concession cinquantenaire : **800,00 euros**

**Jardin du souvenir** : cendres déposées dans l'espace dédié avec petite plaque nominative, le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif actuel : **50,00 euros**

**Tarif photocopies** : Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs actuels (baissés en 2016 lors du renouvellement du matériel) pour le groupe scolaire à savoir :

- Gratuité jusqu'à 60.000 copies ; au-delà N/B 0.01 € pour A4 et 0.02€ pour A3
- Copies couleurs 0.10€ A4 et 0.20€ A3.

**Tarifs Salle des Fêtes** :

- Habitants de la Commune : 1 jour : 150 € - 2 jours : 280 € - jour supplémentaire : 120€
- Personne extérieure Commune : 1 jour : 260 € - 2 jours : 490€ - jour supplémentaire : 220€
- Prêt d'équipement scénique associations extérieures et entreprises qui en font la demande : 120 € avec caution de 2 000 €. Une caution de 1 000€ sera demandée pour tout utilisateur (particuliers ou associations).

**II – Subvention aux associations**

**2021-037**

Compte tenu du contexte sanitaire de puis 1 an, qui a fortement affecté les activités associatives, après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de maintenir le montants des subventions versées l'année dernière ; seront versées les subventions suivantes :

○ Football ASSNR	750 €
○ Ping pong club	200 €
○ ACCA	200 €
○ A.P.E	200 €
○ Ball-trap Club	200 €
○ Patte d'Oie	500 € + 80€ pour le Théâtre
○ Union Musicale St-Maixentaise	120 €
○ Spiridon club créchois	200 €
○ Fleurs et jardins	200 €
○ Titounets	200 €
○ Accueil et solidarité	120 €
○ Vital Gym	450 € (soit 150 € par section)
○ Visiteurs de l'hôpital de St-Maixent	100 € (nouvelle subvention)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, suite la reprise de la compétence transports scolaires par la Région, il convient d’autoriser le maire à signer la convention et tous documents à intervenir dans ce dossier.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention ainsi que des modalités financières, en particulier en ce qui concerne le financement par la Région des accompagnateurs (3 000€ par an/accompagnateur pour les écoles fonctionnant 4 jours par semaine), le Conseil Municipal, autorise Mr le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous documents concernant ce dossier.

#### **IV- Questions diverses**

- Centre adolescents : Mickaël Robin, membre de la commission jeunesse de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, informe les élus d’un projet d’animation à destination des adolescents. Aujourd’hui le centre ado « le rapido » situé à La Crèche n’est pas fréquenté par nos jeunes. Les animations sont encadrées par un professionnel, agent de la Communauté de Communes.

- Habitat protégé : nous sommes toujours dans l’attente de la réponse de la préfecture pour l’aide à la décision. Le conseil municipal décide de poursuivre l’étude et d’ouvrir aux citoyens la commission. Mr Geoffroy Albert ayant déjà fait part de son intérêt sera intégré.

Urbanisme : suite au rapport de la commission intercommunale, le constat est fait que moins de familles en première acquisition arrivent sur la commune, peu ou pas assez d’offres locatives et loyers en moyenne supérieure au marché.

Conseil Municipal des Jeunes : Aurélie GAUTIER indique aux élus que le vote s’est bien déroulé et que l’installation l’élection du Maire junior et de son adjoint auront lieu mercredi 30 juin.

Madame Florence MENARD fait part au conseil municipal qu’elle a été interpellée par des administrés des Fontenelles sur le retrait de la matérialisation du virage qui faisait bien freiner et ralentir les automobilistes. Qu’en est-il ? Des travaux vont-ils être réalisés ? Dans quel délai ?

Comme cela a déjà été indiqué aux élus, il s’agissait d’un test devant permettre d’analyser le projet d’aménagement, ce dispositif provisoire n’avait pas vocation à rester. Une réunion est prévue mercredi 07 juillet à 14h30, vous en avez eu l’information et y êtes invités si vous êtes disponible. Cette réunion aura pour but de faire le bilan de cet aménagement provisoire, paraissait il efficace, a-t-il des inconvénients ? S’agissant d’une route départementale en dehors de l’agglomération, la réalisation de l’aménagement définitif dépendra d’une décision du conseil départemental et de l’inscription à son budget.

Les délibérations numérotées 2021-036 à 2021-038 sont dans ce compte-rendu. L’ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h40. Prochaine réunion lundi 20 septembre 2021 à 20h15

Le Maire  
Roger LARGEAUD

La Secrétaire,  
Delphine PELLERIN

Daniel THIOT

Francis TESSERAU

Valérie BRIAUD

Henry BURGAUD

Patrice DORAY

Sabine DUSSART

Aurélie GAUTIER

Patrick LAMORT

Florence MENARD

Mickaël ROBIN

Elodie ROULLET